



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
13 juillet 2010
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2010

30 août-3 septembre 2010, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays pour l'Indonésie
(2011-2015)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	3
III. Programme proposé	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Indonésie (2011-2015)	12



I. Analyse de la situation

1. Au cours des cinq dernières années, les réalisations de l'Indonésie ont été remarquables. L'économie indonésienne semble avoir surmonté les effets les plus dévastateurs de la crise financière mondiale actuelle, qui est la deuxième crise majeure de cette nature à frapper l'Indonésie en 10 ans. Le chômage, qui avait atteint un niveau record de 11 % en 2005, dépassait à peine 8 % en 2009. Les taux de pauvreté, bien qu'ils restent élevés, sont en baisse. Entre 2002 et 2008, l'indice de développement humain de l'Indonésie a augmenté en moyenne de 1,4 % par an. L'Indonésie est en bonne voie de réaliser nombre des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, notamment les objectifs relatifs à la santé et à l'éducation, à l'égalité des sexes, à la réduction de la pauvreté et à la préservation de l'environnement.

2. Depuis son retour à la démocratie en 1998, l'Indonésie a réalisé de grandes avancées dans le renforcement des institutions démocratiques. Le Président et les membres du Parlement indonésien ont été élus en 2004 et en 2009 à l'issue d'élections directes. La transmission du pouvoir politique s'est déroulée pacifiquement. Le Président sortant, qui était apprécié de la population, a été réélu en 2009 et, depuis 2005, des élections directes ont été tenues pour élire les dirigeants des collectivités locales. Dans la province d'Aceh, le Gouvernement indonésien est parvenu à mettre fin à un conflit qui durait depuis des décennies. De nouvelles lois sur l'autonomie ont permis aux anciens combattants de participer à la vie politique locale dans le cadre d'élections directes. Après l'adoption de mesures pour le relèvement de cette province au sortir de la crise, l'accent est désormais mis sur ses besoins à plus longue échéance en matière de développement. L'expérience de l'Indonésie peut éclairer les efforts de règlement des conflits qui sont menés dans d'autres régions du monde.

3. Bien que des progrès aient été accomplis sur plusieurs fronts, d'importants défis subsistent dans le domaine du développement. Le passage de l'Indonésie dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) a été marqué par une croissance irrégulière. Sur une population de 230 millions, environ 32,5 millions de personnes (14,15 % de la population) vivent en dessous du seuil de pauvreté national (1,55 dollar de parité de pouvoir d'achat (PPA) par personne et par jour). Toutefois, dans certaines régions, que leur vulnérabilité face aux chocs extérieurs, aux catastrophes naturelles et aux maladies infectieuses empêche de progresser sur la voie du développement humain et de la réalisation des objectifs du Millénaire, la proportion des pauvres atteint jusqu'à 40 %.

4. Les changements climatiques font peser une menace supplémentaire sur la réalisation des objectifs du Millénaire. Composée de plus de 17 000 îles, l'Indonésie est particulièrement vulnérable face à l'élévation du niveau des océans et aux inondations, sachant que les schémas climatiques imprévisibles auront aussi des incidences sur la production agricole, en particulier celle des petits exploitants, et sur la pêche. Ce pays produit également une quantité très importante de gaz à effet de serre, en grande partie à cause de la déforestation et du brûlis des tourbières. Ces pratiques contribuent au réchauffement de la planète et mettent en péril les moyens de subsistance, la diversité biologique, la paix et la stabilité.

5. La décentralisation du pouvoir politique a rapproché la prise de décisions des citoyens mais a également mis en évidence les faiblesses techniques et

administratives des collectivités locales, surtout dans les régions les moins développées. L'amélioration de la qualité des services publics fournis à l'échelon local a été lente, et les disparités des capacités des collectivités locales entre les régions contribuent à l'aggravation des inégalités. Les femmes et les groupes marginalisés continuent de souffrir plus que les autres groupes de la discrimination, des abus de pouvoir et de la corruption. Les institutions démocratiques restent fragiles. L'ampleur et la complexité des élections législatives, présidentielles et locales continuent de mettre à l'épreuve les capacités des organes chargés de l'organisation des élections. La consolidation de la démocratie nécessitera une intensification des efforts visant à encourager la participation des citoyens. Il importe que les partis politiques et les organisations de la société civile soient renforcés afin de faciliter la participation des citoyens aux processus démocratiques.

6. L'Indonésie étant passée dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), sa situation dans le cadre de la coopération pour le développement s'en est trouvée modifiée. Le Gouvernement indonésien dépend moins de l'aide internationale au développement. Au titre du document intitulé « Engagement de Jakarta pour une aide au développement efficace, feuille de route de l'Indonésie jusqu'en 2014 », le Gouvernement a demandé : a) que soit renforcée la participation nationale à la définition de l'architecture de l'aide; b) que les relations donateurs/destinataires soient remplacées par une association mutuellement avantageuse et fondée sur l'égalité; c) que l'aide financière cède la place à une aide plus stratégique jouant un rôle plus catalytique; d) que les programmes d'assistance sous forme de projets ponctuels soient remplacés par une approche plus programmatique; e) qu'une importance accrue soit accordée au renforcement des capacités et aux résultats dans les programmes nationaux; f) que soient renforcées les responsabilités mutuelles et l'harmonisation des décisions prises par le Gouvernement et ses partenaires internationaux.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

7. Pendant ces cinq dernières années, le programme de pays a été principalement axé sur le relèvement d'Aceh et de Nias à la suite des ravages provoqués par le tsunami qui s'est produit dans l'océan Indien et par 30 ans de conflit. La contribution du PNUD aux mesures d'urgence et au financement de l'effort de relèvement d'un montant de 9 milliards de dollars a démontré qu'il importait de continuer à faire preuve de souplesse et d'une capacité d'ajustement. L'action menée dans les zones défavorisées a également montré qu'on pouvait obtenir de meilleurs résultats en délimitant géographiquement une zone d'intervention, ainsi qu'il est recommandé dans le Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement¹ et l'évaluation des résultats des activités de développement. La délimitation d'une zone géographique permet d'adapter les politiques et les interventions aux réalités locales et de cibler les facteurs de vulnérabilité et les régions ayant pris du retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire et des autres indicateurs relatifs au développement humain. Cela facilite également

¹ Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'Indonésie est appelé Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement.

l'expérimentation et la présentation sur le terrain de méthodologies pouvant éclairer la prise de décisions dans d'autres régions et à l'échelon national.

8. Le PNUD a montré dans tous ses domaines d'intervention qu'il importait de resserrer les liens entre les politiques et la pratique. À titre d'exemple, l'aide fournie par le PNUD à trois provinces pour qu'elles adoptent des politiques sociales plus ciblées et augmentent les crédits budgétaires dans ce secteur a constitué un précieux outil de référence pour la mise au point de nouvelles directives nationales relatives à l'établissement de plans et de budgets répondant aux besoins des pauvres. L'action menée par le PNUD pour relier les politiques à la pratique a également montré qu'il importait d'élaborer des stratégies de gestion des connaissances et de communication rigoureuses. Le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire et les rapports nationaux et provinciaux sur le développement humain se sont avérés efficaces pour définir, à partir de données d'expérience locales, les principes de base d'interventions visant à mettre en œuvre des changements à un niveau plus élevé.

9. La participation du PNUD aux procédures de programmation et aux programmes communs des Nations Unies, notamment l'action menée en faveur du relèvement de la province d'Aceh à la suite du tsunami, la réduction des risques de catastrophe, les activités d'information sur le VIH/sida et le renforcement des institutions nationales de défense des droits de l'homme, a montré qu'il importait de renforcer la collaboration avec les autres organismes des Nations Unies. Le Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement servira à orienter le nouveau programme de pays de manière à renforcer la cohérence de l'action des Nations Unies en Indonésie et à créer des liens de synergie avec les autres organismes des Nations Unies, afin d'accroître leur efficacité.

10. Par ailleurs, les recommandations issues de l'évaluation des résultats des activités de développement rappellent au PNUD qu'il doit adopter des approches novatrices (telles que la mise en réseau des connaissances) et affirmer son positionnement stratégique, de manière à créer un créneau spécialisé dans lequel il pourra utiliser ses atouts pour contribuer plus efficacement à la coopération pour le développement. Le PNUD a déjà adopté une telle stratégie en soutenant l'application de l'Engagement de Jakarta, en appuyant les mécanismes de financement réunissant plusieurs partenaires et en mettant à nouveau l'accent sur ses engagements stratégiques au niveau de la prise de décisions. Les recommandations issues de l'examen à moyen terme et de l'évaluation des résultats des activités de développement visent également l'obtention d'un impact maximal grâce à une gestion, un suivi et une évaluation axés sur les résultats et à la présentation des résultats.

11. Le PNUD a fait d'importants progrès en ce qui concerne la place accordée à l'égalité des sexes dans ses programmes. Le nouveau programme de pays aura pour objet de saisir les nouvelles occasions de renforcer l'autonomisation des femmes et de promouvoir le principe d'égalité des sexes. Un guide sur la prise en compte systématique de l'égalité des sexes a été intégré au programme intitulé « La paix par le développement ». Grâce à ce projet, le PNUD a réussi à accroître sensiblement la participation des femmes aux processus de planification du développement intégrant la prévention des crises. Depuis 2007, la participation des femmes aux processus de planification officiels a atteint jusqu'à 50 % dans les zones ciblées par le programme.

III. Programme proposé

12. Le présent programme de pays a pour finalité, grâce au soutien apporté aux efforts nationaux visant la réalisation des objectifs du Millénaire et les objectifs relatifs au développement humain durable, de faire en sorte que les groupes vulnérables et défavorisés de la population ne soient pas laissés pour compte. Il s'appuie sur le nouveau plan de développement à moyen terme de l'Indonésie pour la période 2010-2014 et sur le Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement (2010-2015). Organisé en trois volumes, le plan de développement à moyen terme énonce le cadre global de développement de l'Indonésie et ses priorités nationales, ainsi que les régions ciblées. Guidé par le plan de développement à moyen terme, le Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement met l'accent sur les trois thèmes suivants : a) égalité d'accès aux services, aux prestations et aux débouchés; b) participation; et c) capacité d'adaptation aux chocs extérieurs, aux catastrophes, aux conflits et aux changements climatiques².

13. La conception générale du programme de pays est fondée sur trois éléments stratégiques : a) instaurer un dialogue politique national; b) limiter les interventions aux régions défavorisées; c) resserrer les liens entre les politiques et la pratique. Ces éléments coïncident avec le plan de développement à moyen terme et le Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement. Le dialogue politique au niveau central ira de pair avec une analyse des politiques et des activités de sensibilisation, ainsi qu'un appui à l'application de l'Engagement de Jakarta. L'action menée par le PNUD pour accélérer le développement dans les régions défavorisées fera fond sur les résultats de l'aide apportée par le passé à ces régions, comme les opérations de relèvement menées à Aceh à la suite du tsunami et le programme de développement centré sur l'être humain mené en Papouasie. Au titre du troisième élément (resserrer les liens entre les politiques et la pratique), les connaissances générées par les activités menées à l'échelon local devront être gérées efficacement et aider à orienter le débat relatif aux politiques mené au niveau central et dans toutes les autres régions. Les pratiques optimales en matière de gestion des connaissances seront également exploitées pour renforcer la participation de l'Indonésie au dialogue Sud-Sud. Ce pays a beaucoup à gagner du dialogue Sud-Sud tout en l'enrichissant, en particulier dans les domaines des interventions en cas de catastrophe, de la réforme démocratique et de la décentralisation.

14. L'efficacité des activités de développement, élément à part entière du nouveau contexte de développement, dépend également de la création de liens plus

² Le Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement comporte 5 domaines de résultat et 11 sous-résultats, dont 7 intéressent directement le programme de pays :

i) participation renforcée des citoyens défavorisés, pauvres et vulnérables au processus démocratique; ii) mesures de contrôle plus efficaces en vue d'une gouvernance transparente et responsable ; iii) amélioration de la qualité et élargissement de la portée des services de protection sociale, de justice et d'aide sociale ; iv) renforcement des politiques et des capacités en matière de prévention et de gestion des conflits aux niveaux central et décentralisé dans toutes les zones exposées à des risques de conflit; v) dans les zones sujettes à des catastrophes naturelles, mise en place de capacités de réduction des risques de catastrophe, de relèvement et de réaction ; vi) réduction de la vulnérabilité face aux chocs extérieurs ; vii) capacités renforcées dans les domaines de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements, notamment en ce qui concerne la gestion des écosystèmes et des ressources naturelles et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

intelligents entre le PNUD, les autres organismes des Nations Unies et les partenaires de développement. Le PNUD financera des mécanismes (groupes de travail, dialogue entre partenaires) visant à renforcer les capacités dans tous les domaines clés sur lesquels porte l'Engagement de Jakarta. Les stratégies visant à recueillir des ressources seront également adaptées au nouveau contexte, une plus grande importance étant accordée aux financements novateurs, tels que les fonds d'affectation spéciale, les mécanismes multidonateurs et les partenariats avec le secteur privé. Des liens de synergie seront créés entre les activités et les ressources du PNUD et celles des pouvoirs publics et des partenaires de développement.

15. Le programme de pays s'articule autour de quatre composantes qui contribuent toutes directement à la réalisation des objectifs visés dans les domaines de résultat du plan de développement à moyen terme et du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement, à savoir : a) objectifs du Millénaire et lutte contre la pauvreté; b) environnement, énergie et changements climatiques; c) gouvernance démocratique; d) prévention des crises et relèvement. Chacune de ces composantes correspond à des cibles particulières du plan de développement à moyen terme et du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement. Toutes les composantes du programme, qui mettent en particulier l'accent sur les provinces d'Aceh, de Papouasie et du Nusa Tenggara oriental, sont ainsi en harmonie avec la priorité n° 10 du plan de développement à moyen terme (développement des régions peu développées) et le résultat n° 1 du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement (faciliter l'accès des pauvres et des personnes les plus vulnérables à des services sociaux de qualité et leur offrir une protection conformément à la Déclaration du Millénaire).

16. Le programme de pays vise à garantir la participation effective des groupes vulnérables et marginalisés, notamment les peuples autochtones et les femmes. La problématique hommes-femmes est intégrée dans toutes les interventions menées au titre de programmes régionaux ou thématiques, notamment dans les activités d'appui aux institutions locales qui visent à donner aux pouvoirs publics les moyens de répondre aux besoins des groupes vulnérables et marginalisés par des mesures systématiques et institutionnalisées. Une importance particulière sera accordée à la participation des femmes à la prise de décisions et à l'amélioration de leur accès aux mécanismes de justice.

A. Objectifs du Millénaire pour le développement et réduction de la pauvreté

Appuyer les priorités 4 et 10 du plan de développement à moyen terme et les réalisations escomptées 1, 2 et 3 du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement

17. Les activités du programme axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement et sur la réduction de la pauvreté aideront l'Indonésie dans son dernier effort pour réaliser les objectifs du Millénaire. En partenariat avec d'autres institutions des Nations Unies, le programme axé sur les objectifs du Millénaire pour le développement et sur la réduction de la pauvreté du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est conçu pour : a) renforcer les capacités nationales et infranationales de suivi, d'analyse et de promotion des objectifs du Millénaire pour le développement et du développement humain, et b) accélérer le

développement régional et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans des régions défavorisées telles que la Papouasie, la Papouasie occidentale, le Nusa Tenggara oriental et le Nusa Tenggara occidental. L'accent sera mis sur le renforcement de la capacité des institutions nationales et infranationales à formuler et mettre en œuvre des stratégies et programmes de développement fondés sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Il sera également mis sur la création de liens entre ces stratégies et les processus budgétaires et cadres réglementaires ainsi que sur l'amélioration du ciblage des ressources destinées aux plus pauvres et aux plus vulnérables. Les produits intellectuels du PNUD centrés sur le développement humain et les objectifs du Millénaire pour le développement constitueront de précieux outils de référence pour élaborer des politiques aux niveaux national et régional.

18. Les programmes régionaux de développement viseront à améliorer la capacité des administrations locales (du niveau de la province à celui du village) à mener une politique de changement, à améliorer leurs procédures et à élaborer un consensus sur les objectifs de développement régional. Le PNUD continuera aussi de s'employer à renforcer les capacités des acteurs non gouvernementaux (organisations de la société civile, notamment groupes de femmes, universités, entreprises privées et communautés locales) à participer à la planification, à la budgétisation, à la mise en œuvre et au suivi des programmes de développement. Le PNUD soutiendra également la promotion et la mise en application de modèles de prestation de services liés aux objectifs du Millénaire pour le développement répondant aux besoins locaux, et fera connaître dans les autres régions les enseignements tirés de l'expérience. Conformément à son rôle de courtier en développement, le PNUD fournira conseils stratégiques et assistance technique au Gouvernement indonésien pour l'aider dans ses efforts visant à coordonner les acteurs du développement dans les régions concernées.

19. Alors que les donateurs bilatéraux réduisent leurs programmes, le PNUD aidera le Gouvernement indonésien à tirer parti de nouveaux mécanismes de financement, notamment grâce à des partenariats avec le secteur privé et en lui donnant accès aux dispositifs mondiaux de soutien à la réduction de la pauvreté et aux programmes et services du secteur social. Le PNUD continuera ainsi de soutenir les acteurs étatiques et non étatiques qui fournissent une assistance technique à la mise en œuvre et la gestion efficaces de programmes de lutte contre le VIH/sida, notamment en les aidant à accéder à des mécanismes de financement mondiaux tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

B. Environnement, énergie et changements climatiques

Appuyer les priorités 8 et 9 du plan de développement à moyen terme et la réalisation escomptée 5 du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement

20. En réponse aux préoccupations croissantes à propos des conséquences possibles des changements climatiques, qui pourraient inverser les gains de développement, l'adaptation à ces changements et l'atténuation de leurs effets seront un objectif central du programme environnemental du PNUD au cours des cinq prochaines années. Étant rattaché aux priorités 8 (énergie) et 9 (gestion de l'environnement et des catastrophes) du plan national de développement à moyen

terme, le programme se compose de trois volets : principes directeurs en matière de changements climatiques; énergies renouvelables et utilisation rationnelle de l'énergie; gestion durable des ressources naturelles.

21. L'Indonésie s'est engagée à réduire de 26 % ses émissions de CO₂ d'ici à 2020. Étant donné les multiples défis que représentent les changements climatiques, une action coordonnée des diverses institutions des Nations Unies sera fondamentale. Le PNUD contribuera à renforcer la prise en compte politique des changements climatiques en aidant l'Indonésie à accéder à de nouveaux mécanismes de financement et en attirant son attention sur les conditions de vie et les besoins des communautés les plus vulnérables aux effets des changements climatiques. L'aide du PNUD aux niveaux national et local permettra à l'Indonésie d'élaborer des stratégies de développement locales tenant compte des questions climatiques. Le PNUD soutiendra également la mise en place d'infrastructures, de cadres réglementaires et de mécanismes de partage des avantages visant à réduire les émissions provoquées par la déforestation et la dégradation des forêts.

22. Les efforts faits pour inscrire les débats politiques dans le contexte local et dans celui du secteur de l'énergie et l'intégration des politiques énergétiques dans la stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques devraient permettre d'accomplir des progrès en termes d'énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie. Les activités conçues pour promouvoir une gestion durable des ressources naturelles se concentreront sur le renforcement de la capacité des administrations nationales et infranationales à gérer efficacement les ressources et à atténuer la dégradation de l'environnement. Une attention particulière sera portée aux groupes pauvres et vulnérables ainsi qu'aux capacités de mobilisation des collectivités.

C. Gouvernance démocratique

Appui à la priorité 1 du plan national de développement à moyen terme; résultat 3 du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement

23. Après une refonte réussie des institutions démocratiques qui s'est poursuivie pendant une décennie, l'attention se reporte actuellement sur la qualité de la démocratie en Indonésie. La réforme du secteur public pour une bonne gouvernance vient en tête des priorités du dernier plan national de développement à moyen terme de l'Indonésie et constitue un domaine d'action privilégié de son Plan national de développement à long terme (2005-2025). Le PNUD s'attachera à renforcer : a) l'intégrité des institutions politiques, administratives et juridiques; b) la responsabilisation et la représentativité des partis politiques; c) la participation des populations à des mécanismes d'élaboration des politiques transparents et ouverts; d) l'autonomisation juridique pour garantir la protection des droits de l'homme et lutter contre l'abus de pouvoir; et e) les normes relatives à la fonction publique et les réformes administratives.

24. Avec la participation comme thème unificateur, le programme de gouvernance démocratique du PNUD sera exécuté au moyen des trois composantes ci-après : a) renforcer l'engagement civique et la représentation démocratique; b) promouvoir l'accès à la justice et encourager une réforme du secteur juridique et judiciaire fondée sur le respect des droits; et c) aider les administrations locales à assurer une

meilleure prestation des services essentiels. Les activités de programme destinées à consolider la démocratie mettront l'accent sur le renforcement de l'engagement civique des populations et de la responsabilisation des membres du parlement envers leurs administrés, la représentation politique et la participation accrues des femmes à la vie politique, et une utilisation et une appropriation efficaces des outils d'évaluation de la démocratie. Ce programme permettra de renforcer la participation des partis politiques et de la société civile, notamment les organisations de femmes.

25. Les activités de programme ciblant une amélioration de la gestion décentralisée des affaires publiques et des services du secteur public privilégieront la formulation des politiques et le renforcement des capacités au titre de la réforme de la fonction publique et de la mise en œuvre de normes minimales relatives à la prestation de services. Les autres activités porteront principalement sur l'intégrité des institutions publiques et la gouvernance locale dans les zones sortant d'un conflit ou ayant été touchées par une catastrophe naturelle. L'objectif visant à améliorer l'accès à la justice et à garantir la défense des droits fondamentaux des femmes et des groupes vulnérables sera atteint en renforçant la capacité de ceux qui administrent la justice – qu'ils relèvent ou non de l'État – à assurer la défense des droits des pauvres et des personnes vulnérables. Une attention particulière sera accordée à l'intégration de la justice et des activités de prévention des conflits dans les zones touchées par les conflits. Un appui complémentaire sera accordé afin d'assurer la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière d'accès à la justice et, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD s'emploiera à renforcer les capacités des trois institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme en Indonésie.

D. Prévention des crises et relèvement

Appui aux priorités 9, 10 et 14 du plan national de développement à moyen terme; résultat 4 du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement

26. Le programme de prévention des crises et de relèvement aidera le Gouvernement dans les domaines de : a) la prévention des conflits; b) l'atténuation des effets des catastrophes naturelles; et c) la phase de relèvement après la crise. Le programme de prévention des crises et de relèvement vise à faire fond sur les acquis des cinq dernières années et à institutionnaliser les enseignements tirés de l'expérience à l'échelon national et local dans chaque domaine d'intervention. La transition de la gestion d'une situation de crise à celle de l'édification des capacités nationales et locales à coordonner et gérer les processus de relèvement représentera un défi majeur. Le PNUD aidera les autorités nationales et locales à institutionnaliser les outils et dispositifs de relèvement qui ont été mis en place et à appliquer les pratiques optimales adoptées à l'échelle mondiale. Le PNUD aidera également le Gouvernement à établir des mécanismes de financement faisant intervenir plusieurs partenaires pour mobiliser des ressources et coordonner les activités d'intervention en cas de catastrophe et de relèvement.

27. Le Gouvernement et la communauté des donateurs considèrent le PNUD comme le partenaire chef de file du Gouvernement pour ce qui est de l'atténuation des effets des catastrophes naturelles. Ces activités seront conçues de manière à renforcer les capacités nationales et infranationales à limiter les risques liés aux

catastrophes et à accroître la résistance du pays face à celles-ci. L'accent sera mis sur la participation des populations à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles et sur la mise en œuvre de programmes de réduction des risques de catastrophe au niveau local. Les initiatives seront harmonisées avec l'aide fournie par le PNUD pour l'adaptation aux changements climatiques dans un certain nombre de provinces à haut risque. Ayant fait ses preuves dans le domaine de l'intervention en cas de catastrophe, le PNUD se joindra à la Banque mondiale et à d'autres organismes des Nations Unies pour aider le Gouvernement indonésien à mettre en place un mécanisme permanent d'intervention face aux catastrophes naturelles.

28. Fort de ses succès en matière de prévention des conflits, le PNUD s'attachera de plus en plus à intégrer les pratiques qui tiennent compte des effets des conflits dans les processus courants de développement menés par le Gouvernement, tels que le Musrenbang, processus décentralisé de planification et de mise en œuvre du développement. Il faudra, pour cela, mettre davantage l'accent sur la diffusion des résultats obtenus, notamment les enseignements tirés de l'expérience acquise dans la mise en application des méthodes de prévention des conflits.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

29. Le programme de pays a été élaboré en collaboration avec le Gouvernement indonésien qui assurera son exécution à l'échelon national. À la demande du Gouvernement, le PNUD continuera d'appuyer la mise en œuvre des projets et programmes à l'échelon national en fournissant des services spécifiques de recrutement et d'achats conformes aux statuts, règlements et procédures du PNUD. S'il est vrai que la réalisation par des moyens nationaux demeure la méthode d'exécution préférée, le PNUD et le Gouvernement s'accordent toutefois à reconnaître que, dans certaines circonstances, des modalités de mise en œuvre directe pourraient s'avérer plus appropriées. Étant conscient que dans le cadre du relèvement à la suite de catastrophes naturelles de grande ampleur, les méthodes habituelles ne permettent pas une mise en œuvre aussi rapide qu'on le souhaiterait; le PNUD étudiera la possibilité d'appliquer une série de procédures accélérées qui sont mises au point collectivement et qui tiennent compte de la situation particulière de l'Indonésie en matière de développement, s'il y a lieu et en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes. Conformément à l'Engagement de Jakarta, il encouragera le recours à des mécanismes gouvernementaux améliorés et normalisés. Le Programme adoptera l'approche harmonisée des transferts monétaires, les évaluations faites aux niveaux macro et microéconomiques, les vérifications aléatoires, les visites sur le terrain et les audits exceptionnels afin d'assurer une exécution des projets responsable, efficace et rationnelle.

30. Le programme de pays met l'accent sur une approche programmatique qui constitue le moyen le plus efficace de garantir une orientation stratégique, ainsi que la pertinence, la cohésion et la synergie des activités, ce qui permet d'obtenir de meilleurs résultats d'ensemble. Le programme fait une large place au renforcement des capacités et au partage du savoir. Il accorde une grande importance au rapprochement des politiques et des pratiques et à la collaboration avec le Gouvernement en vue de la transposition à une plus grande échelle des méthodes ayant fait leurs preuves sur le terrain.

31. Un plan de suivi et d'évaluation consolidé sera utilisé afin de faire le bilan des résultats stratégiques du programme de pays. Parmi les indicateurs utilisés pour mesurer son impact, on peut notamment citer : a) les nouvelles politiques, lois et cadres institutionnels; b) l'utilisation plus efficace des ressources; et c) une transposition à plus grande échelle des modèles de développement efficaces. Des comités de suivi des résultats, devant être coprésidés par le représentant résident du PNUD et Bappenas, assureront le contrôle stratégique pour la mise en œuvre du cadre de suivi et d'évaluation. Le suivi stratégique effectué au moyen d'évaluations des réalisations sera renforcé grâce à un suivi dynamique des projets dans le cadre du plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays. Une attention particulière sera accordée à la mise en évidence des pratiques rationnelles et à la diffusion des résultats.

32. À mesure que l'aide au développement fournie par les donateurs traditionnels ira en s'amenuisant, le Gouvernement indonésien et le PNUD devront trouver de nouvelles sources de financement pour les programmes en forgeant notamment des partenariats avec de nouveaux donateurs et le secteur privé, dont des partenariats entre les secteurs public et privé. Compte tenu de l'évolution du financement de l'aide, le PNUD redoublera aussi d'efforts pour aider l'Indonésie à mobiliser des ressources provenant des mécanismes mondiaux de financement au profit de domaines tels que l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des catastrophes. Conformément à l'accent mis sur le renforcement de la coopération Sud-Sud dans le système des Nations Unies, le PNUD recourra à son réseau mondial de pratiques optimales et de connaissances spécialisées pour rattacher l'Indonésie à d'autres pays à revenu intermédiaire.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Indonésie (2011-2015)

Priorité du pays n° 3 : Santé; **n° 4** : Réduction de la pauvreté; et **n° 10** : Régions les moins développées, frontalières, périphériques et sortant d'un conflit

Résultat visé par le PNUAD : résultat n° 1 : Les pauvres et les plus vulnérables peuvent mieux accéder à des services et prestations d'aide sociale de qualité conformément à la Déclaration du Millénaire; **résultat n° 2** : Le statut socioéconomique des groupes vulnérables et leur accès à un travail décent et à des moyens de subsistance productifs sont améliorés, dans un cadre cohérent de politique qui réduit les disparités régionales; **résultat n° 3** : Les populations participent davantage aux processus démocratiques avec, pour résultat, une attribution des ressources favorable aux pauvres, soucieuse d'égalité des sexes, pacifique, plus équitable et responsable, et une meilleure protection des groupes vulnérables.

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif PFP (milliers de dollars É.-U.)</i>
1. Réalisation des OMD et réduction de la pauvreté	1.1 Capacité améliorée du Gouvernement de mettre en œuvre des politiques et programmes de réduction de la pauvreté fondés sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques acquises dans certaines régions indonésiennes	Indicateurs : 1.1.1 Existence d'outils et de systèmes de coordination des politiques et de mise en commun d'informations entre les gouvernements nationaux et infranationaux et la société civile; 1.1.2 Existence de politiques et de réglementations en faveur des populations vulnérables ou à risque, en particulier les femmes et les groupes autochtones; 1.1.3 Existence d'outils et de systèmes pour le développement humain et pour la planification, la budgétisation et le suivi alignés sur les objectifs du Millénaire pour le développement Niveaux de référence : 1.1.1 Rapport national sur le développement publié en 2001 et 2004, mais non utilisé comme outil de coordination des politiques; 1.1.2 Mesures de politique destinées à remédier aux vulnérabilités et à la crise non coordonnées entre les acteurs nationaux, les acteurs infranationaux et les acteurs de la société civile; 1.1.3 Outils de planification, de budgétisation et de suivi favorables aux pauvres mis au point et appliqués dans 18 districts de trois provinces (Nusa Tenggara oriental, Nusa Tenggara occidentale et Sulawesi Sud-Est) Niveaux cibles : 1.1.1 Un service de suivi des crises et des vulnérabilités a été créé et pleinement intégré comme une entité de coordination du gouvernement central, et les recommandations formulées aux niveaux national et provincial dans le rapport sur le développement humain ont été utilisées pour la mise en commun de connaissances; 1.1.2 Les données et recommandations émanant du service de suivi des crises et des vulnérabilités et les rapports sur	1.1.1 Des systèmes de mise en commun des connaissances entre gouvernements ou entre gouvernements et société civile sont en place. 1.1.2 Des politiques nationales destinées à remédier aux vulnérabilités, en particulier chez les femmes et les populations autochtones, sont élaborées sur la base des enseignements tirés et des bonnes pratiques acquises au niveau infranational, et des données d'expérience Sud-Sud. 1.1.3 L'application de politiques et de bonnes pratiques pour le développement humain et pour la planification, la budgétisation et le	Principaux partenaires Agence nationale de planification du développement, Agence locale de planification du développement, Ministère de la coordination des activités pour le bien-être de la population de Papouasie et de Papouasie occidentale, Ministère de la santé, Commission nationale de lutte contre le sida Partenaires d'appui Agence locale de planification du développement, Bureau national de statistique, Agence australienne pour le développement international (AusAID), Institut de recherche SMERU, Banque mondiale, organisations	Ressources ordinaires 5 371 Autres ressources 29 370

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif PFP (milliers de dollars É.-U.)</i>
		le développement humain constituent la base des débats de politique et de l'élaboration (et la planification) de politiques; 1.1.3 Outils de planification, budgétisation et suivi favorables aux pauvres élaborés au niveau régional et mise à profit des enseignements tirés dans le cadre de politique national	suivi alignés sur les objectifs du Millénaire pour le développement est facilitée dans trois régions vulnérables.	non gouvernementales/ société civile, universités et autres partenaires (y compris les principaux destinataires du Fonds d'action générale)	
Priorité du pays n° 8 : Énergie; et n° 9 : Environnement et gestion des catastrophes; tous les OMD, en particulier l'objectif n° 7, et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification					
Résultat visé par le PNUAD 2011-2014 : résultat n° 5 : Renforcement des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation, et des mesures de viabilité écologique dans des provinces, secteurs et collectivités cibles					

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif PFP (milliers de dollars É.-U.)</i>
2. Environnement et changements climatiques	2.1 Capacité renforcée du Gouvernement indonésien de gérer les ressources naturelles et l'énergie	Niveau de référence : 2.1.1 Gestion non viable des ressources naturelles et politiques sur la pollution de l'environnement inefficaces (plus de 5 000 tonnes métriques de consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone); 2.1.2 La part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement total en énergie est inférieure à 3 %. Indicateur(s) : 2.1.1 Nombre de réglementations renforcées sur la gestion des ressources naturelles et nombre de politiques révisées sur la pollution de l'environnement (réduction en pourcentage de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone calculée à partir des données de référence); 2.1.2 Part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement total en énergie Niveau cible : 2.1.1 5 plans de développement durable, 12 projets pilotes mis en œuvre et un cadre de politique national sur les produits chimiques et les polluants organiques persistants (réduction de 10 % de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone en 2015); 2.1.2 5 % d'énergies renouvelables dans l'approvisionnement total en énergie en 2015	2.1.1 Des politiques et directives solides pour mieux gérer l'environnement et les ressources naturelles dans des secteurs prioritaires ont été élaborées et ont permis d'accroître la participation à l'échelle locale aux processus de prise de décisions et de planification. 2.1.2 Des cadres de politique destinés à promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ont été renforcés et une feuille de route pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique a été mise au point.	Principaux partenaires Ministère d'État à l'environnement, Ministère des forêts, Agence nationale de planification du développement, Conseil national des changements climatiques, Ministère de l'énergie et des ressources minérales, Agence indonésienne d'évaluation et d'application de la technologie, Agence indonésienne de recherche sur les milieux marins et la pêche, Ministère de la pêche et des affaires maritimes, Ministère de l'intérieur, Ministère des travaux publics	Ressources ordinaires 5 371 Autres ressources 51 400

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif PFP (milliers de dollars É.-U.)</i>
	2.2 Prise en compte des effets possibles des changements climatiques dans les cadres de politique à tous les niveaux	<p>Niveau de référence : 2.2.1 Nécessité d'avoir des politiques globales sur les changements climatiques à tous les niveaux; 2.2.2 Le Fonds d'affectation spéciale indonésien sur les changements climatiques est créé mais géré par le PNUD.</p> <p>Indicateur(s) : 2.2.1 Nombre de politiques élaborées et appliquées pour lutter contre les changements climatiques; 2.2.2 Nombre de mécanismes et de politiques liés au Fonds d'affectation spéciale international sur l'évolution du climat qui sont en place</p> <p>Niveau cible : 2.2.1 Deux politiques nationales et sectorielles sur les changements climatiques; 2.2.2 Deux mécanismes et politiques du Fonds d'affectation spéciale pleinement mis en œuvre et gérés par le Gouvernement d'ici à 2012</p>	<p>2.2.1 Des directives destinées à intégrer la résilience climatique et un développement à faible production de carbone au niveau décentralisé ont été mises au point, et la capacité locale de mise en œuvre a été renforcée.</p> <p>2.2.2 Cadres réglementaires au titre du Fonds d'affectation spéciale international sur l'évolution du climat et du Programme des Nations Unies sur la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts mis au point et adoptés</p>	Partenaires d'appui Société civile, instituts de recherche, donateurs, autorités locales, secteur privé	

Priorité du pays n° 1 : Réforme administrative et réforme de la gouvernance; et **n° 14 :** Bien-être des populations

Résultat visé par le PNUAD : résultat n° 3 : Les populations participent pleinement aux processus démocratiques avec, pour résultat, une attribution des ressources favorable aux pauvres, soucieuse d'égalité des sexes, pacifique, plus équitable et responsables, et une meilleure protection des groupes vulnérables

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif PFP (milliers de dollars É.-U.)</i>
3. Promotion de la gouvernance démocratique	3.1 Représentation et participation publiques accrues, en particulier des femmes et des	<p>Indicateurs : 3.1.1 Classification, selon l'Indice de démocratie indonésien (IDI), de la participation et de la représentation publiques (données ventilées par sexe); 3.1.2 Pourcentage de femmes au Parlement national; 3.1.3 Classification selon les normes internationales des institutions de défense des droits de l'homme</p>	3.1.1 Les partis politiques et le Parlement national instaurent et mettent en œuvre des mécanismes destinés à renforcer la représentation et la	Agence nationale de planification du développement, Chambre des représentants, Conseil des représentants régionaux, Ministère de l'intérieur, Commission	<p>Ressources ordinaires 5 371</p> <p>Autres ressources 23 500</p>

Composante	Résultats du programme de pays	Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles	Produits	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources par objectif PFP (milliers de dollars É.-U.)
groupes vulnérables, aux institutions de politique, de justice et des droits de l'homme	3.2 Institutions du Gouvernement, en particulier au niveau infranational, à même de s'acquitter de leurs mandats d'une manière responsable et inclusive	<p>3.1.4 Augmentation en pourcentage du nombre de femmes et de personnes appartenant à des groupes défavorisés dans les zones cibles qui sont mieux sensibilisées aux options juridiques s'offrant à elles et ont un meilleur accès à la justice</p> <p>Niveaux de référence : 3.1.1 Le classement IDI de la démocratisation est actuellement de 60 % (données non ventilées par sexe), avec des difficultés particulières au chapitre des droits politiques et du fonctionnement des institutions démocratiques; 3.1.2 18 % des femmes au Parlement national (45 en tout), 4 % de femmes dans la fonction publique, mais seulement 9 % de femmes travaillant aux échelons supérieurs; 3.1.3 À déterminer; 3.1.4 20 % dans des zones cibles</p> <p>Niveaux cibles : 3.1.1 Le classement IDI de la démocratisation est de 75 %; 3.1.2 23 %; 3.1.3 À déterminer; 3.1.4 30 % de femmes et de personnes appartenant à des groupes défavorisés dans les zones cibles sont mieux sensibilisées aux options juridiques qui s'offrent à elles et ont un meilleur accès à la justice.</p> <p>Indicateurs : 3.2.1 Niveau de satisfaction des collectivités cibles vis-à-vis des capacités de planification du Gouvernement; 3.2.2 Niveau de satisfaction des collectivités cibles vis-à-vis de la fiabilité des processus gouvernementaux; 3.2.3 Niveau de satisfaction des collectivités cibles vis-à-vis de la qualité des prestations du service public, et pourcentage de femmes</p> <p>Niveaux de référence : 3.2.1 À déterminer; 3.2.2 À déterminer; 3.2.3 À déterminer</p> <p>Niveaux cibles : 3.2.1 60 % des sondés sont satisfaits des capacités de planification du Gouvernement; 3.2.2 60 % des sondés sont satisfaits de la fiabilité des processus gouvernementaux; 3.2.3 65 % des sondés sont satisfaits de la qualité des prestations du service public, dont 50 % de femmes.</p>	<p>participation des femmes et des groupes vulnérables au processus d'élaboration de politiques.</p> <p>3.1.2 Les institutions du Gouvernement et des droits de l'homme sont à même d'appliquer, de surveiller et d'évaluer les stratégies et programmes portant sur l'accès à la justice et les droits de l'homme, en particulier pour les femmes et les autochtones.</p> <p>3.2.1 Les autorités infranationales dans les zones cibles, y compris les régions en phase de relèvement après crise, sont en mesure de mettre en œuvre des réformes de la fonction publique et des normes minimales de service pour l'amélioration de la fonction publique.</p>	<p>électorale nationale, Organe nationale de surveillance électorale, Secrétaire d'État – mécanisme d'autonomisation, Commission de la lutte contre la corruption, partis politiques des gouvernements provincial et local, Commission nationale des droits de l'homme, partis politiques, organisations de la société civile et milieux universitaires</p>	

Priorité du pays n° 9 : Gestion de l'environnement et des catastrophes; **n° 10** : Régions les moins avancées, frontalières, périphériques et sortant d'un conflit; **et n° 14** : Bien-être des populations

Résultat visé par le PNUAD : résultat n° 4 : Augmentation de la résilience des pays aux catastrophes, aux crises et aux chocs extérieurs d'ici à 2015

Composante	Résultats du programme de pays	Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles	Produits	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources par objectif PFP (milliers de dollars É.-U.)
4. Appui à la prévention des crises et au relèvement	4.1 Le Gouvernement indonésien est en mesure de réduire au minimum le risque de conflits communautaires et de catastrophes naturelles, et d'intervenir efficacement, par l'application de politiques nationales et d'initiatives communautaires tenant compte des risques de conflit, ainsi que de stratégies de relèvement et de réduction des risques de catastrophe établies à partir des pratiques optimales internationales et nationales	<p>Indicateurs : 4.1.1 Pourcentage de la population des nouvelles zones cibles qui est satisfaite des mécanismes exécutifs et législatifs permettant de faciliter des réunions participatives et des plans de développement tenant compte des risques de conflit; 4.1.2 Pourcentage de la population se sentant en sécurité en l'état actuel des choses; 4.1.3 Pourcentage de districts à faible risque; 4.1.4 Cadres, directives et méthodologies de relèvement adoptés; 4.1.5 Réduction en pourcentage du temps de réaction entre la fin de la phase humanitaire et le lancement des programmes de relèvement</p> <p>Niveau de référence : 4.1.1 69 % de la population des zones cibles actuelles estiment que le Gouvernement a amélioré sa capacité d'effectuer une planification du développement participative et tenant compte des risques de conflit, et 17 % de la population des zones cibles actuelles jugent satisfaisante la capacité de l'Assemblée représentative régionale de prendre en compte et de défendre les aspirations de la population et de régler les questions qui surgissent en son sein; 4.1.2 75 % de la population des zones cibles actuelles se sentent en sécurité en l'état actuel des choses; 4.1.3 Indice 2009 des risques par district de l'Agence nationale de gestion des catastrophes (BNPB); 4.1.4 Cadres, directives et méthodologies internationaux utilisés par le Gouvernement indonésien mais non approuvés par le cadre de politique; 4.1.5 Lancement du programme de relèvement souvent retardé, entraînant un décalage entre la réponse humanitaire et le programme de relèvement</p> <p>Niveaux cibles : 4.1.1 Augmentations de 20 % et de 30 % sur le niveau cible dans chaque zone cible; 4.1.2 Augmentation de 20 % sur le niveau cible dans chaque zone cible; 4.1.3 10 % des districts ont réduit leur niveau de risque selon l'indice annuel des risques établi par la BNPB; 4.1.4 Un cadre de relèvement est en place à l'échelle nationale et le Gouvernement indonésien a adopté des mécanismes de coordination et de programmation du relèvement (évaluation</p>	<p>4.1.1 Des politiques, réglementations et processus de planification tenant compte des risques de conflit ont été adoptés dans des zones cibles et des systèmes d'alerte rapide mis en place, qui tiennent compte des impératifs concernant la démarginalisation par le droit, l'accès à la justice, en particulier pour les femmes et les personnes appartenant à des groupes vulnérables, et des synergies avec la réduction des risques de catastrophe</p> <p>4.1.2 Les autorités locales et les collectivités des zones cibles, en particulier les femmes et les jeunes, acquièrent des connaissances et des mécanismes leur permettant de réduire au minimum le risque de catastrophe, notamment par la mise en œuvre de pratiques d'adaptation aux effets des changements climatiques.</p>	<p>Principaux partenaires</p> <p>Ministère de l'intérieur, Agence nationale de planification du développement, Agence nationale de gestion des catastrophes (BNBP)</p> <p>Partenaires d'appui</p> <p>Agences locales de planification du développement, Ministère de coordination de l'aide sociale (MENKO KESRA), BNPB, Département de la politique de réglementation des banques (BPBD), agences locales de planification du développement, Agence de police et d'affaires sociales (DINSOS), agences BPBD, agences BPN, Bureau de la condition féminine, Organisation de l'unité nationale et de la protection des collectivités, assemblées représentatives régionale, ONG/organisations de la société civile</p>	<p>Ressources ordinaires</p> <p>5 277</p> <p>Autres ressources</p> <p>59 000</p>

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif PFP (milliers de dollars É.-U.)</i>
		des besoins après catastrophe ou en situations postconflituelles) (PCNA/PDNA) aux échelons national et local pertinents sur la base des pratiques optimales mises en œuvre à l'échelle internationale; 4.1.5 Le temps de réaction du Gouvernement indonésien pour le lancement de programmes de relèvement est réduit de 15 %.	4.1.3 Le Gouvernement et la société civile sont à même d'entreprendre une PDNA et de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de relèvement (rapide) qui prennent en compte le souci d'égalité des sexes et le principe d'éviter de nuire, le principe « reconstruire en mieux », et les principes de viabilité écologique et de bonne gouvernance.		
Total : ressources ordinaires :					21 491
autres ressources :					163 270